

PROFIL

L'Ecole française de Rome *

Carte d'identité

L'histoire

L'Ecole française de Rome a été créée en 1875, dans le sillage de l'Ecole française d'Athènes. Elle est installée au second étage du Palais Farnèse qu'elle partage avec l'ambassade de France et dispose de locaux Place Navone.

Dans les années 1970, elle a connu une profonde évolution, formalisée par la promulgation des statuts de 1974.

Le cadre statutaire

L'EFR est devenue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) en 1996, comme les autres écoles françaises à l'étranger. L'autonomie administrative de l'établissement est donc accrue. Toutefois, la disparition de la tutelle financière ne s'accompagne pas de la clarification attendue dans l'octroi de la subvention de fonctionnement.

Les missions

L'EFR a pour mission de «développer la recherche et la formation à la recherche sur toutes les civilisations qui se sont succédé en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours». De plus, sa vocation historique est clairement affirmée : «elle se consacre principalement à l'étude de l'histoire et fait appel à l'ensemble des disciplines susceptibles de concourir à l'exercice de ses missions».

Elle accueille des membres statutaires, le plus souvent recrutés en fin de thèse, nommés

pour un an renouvelable deux fois, qui perçoivent un traitement. Elle reçoit également des boursiers, pour un mois ou quinze jours et des chercheurs invités.

Elle comprend trois sections scientifiques : la section Antiquité, la section Moyen Age, la section moderne et contemporaine (à laquelle est rattachée une sous-section des sciences sociales).

Le gouvernement

L'Ecole française de Rome est dirigée par un directeur assisté d'un conseil scientifique. Elle est administrée par un conseil d'administration.

Le directeur est secondé par les trois directeurs des études qui dirigent les sections scientifiques, le directeur des publications, un conservateur en chef dirigeant la bibliothèque et l'agent comptable.

L'EFR en chiffres

En 1996-1997, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'EFR comptait :

- 36 emplois pour le personnel administratif et de service, dont 6 emplois pour le personnel métropolitain et 30 emplois pour le personnel de statut local ;

- 7 emplois pour le personnel scientifique ;

- 18 membres statutaires dont 8 en section antiquité, 4 en section Moyen Age, 6 en section moderne et contemporaine.

Elle accueille environ 130 à 160 boursiers par année.

L'Ecole française de Rome a déjà été évaluée par le CNE, en 1986. Cette seconde évaluation s'inscrit dans le cadre d'un pro-

gramme plus vaste du Comité visant à évaluer l'ensemble des écoles et instituts français à caractère scientifique établis dans les pays du pourtour méditerranéen.

Un vivier de chercheurs

Un recrutement exigeant

Les candidats à l'EFR doivent être agrégés ou titulaires d'un DEA, ou archivistes-paléographes, ou titulaires d'un doctorat (ou d'un titre jugé équivalent). Ils sont auditionnés par une commission d'admission. Le recrutement des membres se fait sur la base d'un programme de recherches personnel et non d'une adéquation aux programmes scientifiques collectifs de l'institution.

Un esprit d'ouverture

L'activité des membres constitue un bel exemple d'articulation entre la poursuite d'une recherche personnelle et l'implication dans des travaux collectifs. Les membres participent aux séminaires, colloques et tables rondes organisés par leur section. Certains prennent part aux chantiers archéologiques de l'EFR et y ont même parfois des responsabilités. Enfin, les programmes de recherches collectives sont également l'occasion, pour eux, de diversifier leurs activités.

Un système de bourses essentiel

Le système des bourses, mis en place en 1975, a sans doute été un élément important dans l'ouverture de l'Ecole française de Rome, en direction des universités françaises et des centres de recherche italiens. Il a permis de multiplier les possibilités de rencontres et d'améliorer la circulation de l'information. La Commission des bourses privilégie de jeunes chercheurs en cours de thèse. Elle juge les candidatures sur les projets de recherche : le principal critère de sélection est celui de la pertinence documentaire du séjour romain. A noter que, sans qu'il s'agisse là de l'application d'un principe, les membres de l'EFR sont fréquemment recrutés parmi d'anciens boursiers.

Un foisonnement d'activités

La vitalité scientifique

L'EFR organise ou co-organise un nombre important de rencontres scientifiques. Elle joue parfois un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique italienne.

Sa politique scientifique est l'héritière d'une tradition historique prestigieuse mais elle a su évoluer vers des programmes de recherches innovants. C'est dans cette perspective qu'ont été lancés, depuis quelques années, de grands programmes transversaux qui permettent une étroite et fructueuse collaboration entre les sections, ainsi qu'une ouverture vers le milieu universitaire italien et les autres écoles françaises à l'étranger.

Le développement de l'archéologie

L'archéologie n'est pas la vocation première de l'EFR mais elle s'est développée progressivement en favorisant une articulation essentielle entre archéologie et histoire.

Dans le cadre de l'archéologie antique, neuf chantiers sont actuellement ouverts en Italie. Toutefois, la politique archéologique de cette section prévoit une certaine concentration et un redéploiement dans ce domaine.

L'archéologie médiévale est une science relativement jeune. L'EFR a ouvert ses premiers chantiers sur sites médiévaux en 1970. La section fait désormais un effort louable pour rationaliser ses choix en matière de politique archéologique.

Une nouvelle mission

L'EFR ne s'est pas enfermée dans une conception trop traditionnelle de l'histoire. Pour preuve, l'intégration d'une section moderne et contemporaine qui n'est plus contestée. Cette section pouvait courir le risque d'une certaine dispersion des activités mais elle a su définir des programmes de recherches cohérents et bien suivis.

La vocation de l'EFR à développer des recherches en histoire contemporaine et en sciences sociales s'est donc affirmée et diversifiée.

Un réseau important

L'Ecole française de Rome bénéficie d'un milieu universitaire et culturel exceptionnel dont elle tire la plus grande efficacité scientifique. Son intégration et son rayonnement passent par une politique systématique de conventions. Elle compte comme partenaires des institutions de recherche romaines, et plus largement les universités ou instituts italiens. Elle entretient des contacts avec les autres instituts étrangers à Rome parmi lesquels une autre institution française : l'Académie de France, qui comporte une section d'histoire de l'art. Elle vient de passer une convention avec l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient.

Enfin, l'Ecole est parvenue à mettre en place un réseau assez étoffé de collaborations avec les centres de recherche, les universités françaises et le CNRS.

Le bon fonctionnement des services

Une bibliothèque de qualité

La bibliothèque est un lieu essentiel de vie et de rencontre, le coeur du dispositif scientifique de l'institution en matière de recherche et de formation. Elle offre les facilités d'une bibliothèque d'institut tout en ayant les responsabilités d'une bibliothèque universitaire. Son cadre architectural, aux deuxième et troisième étages du Palais Farnèse, lui impose aussi des contraintes techniques.

Elle doit gérer l'afflux des lecteurs tout en demeurant en libre accès, d'où la constitution d'une réserve et d'un compactus. La mise en réseau est actuellement en cours.

Des publications de référence

La richesse du catalogue des publications de l'EFR manifeste, sans contestation possible, la vitalité scientifique de l'institution. Il constitue une référence internationale. La politique éditoriale souple vise, d'une part, à éditer les résultats de recherches, d'autre part, à accueillir des instruments de travail dont les

sujets sont liés aux missions scientifiques de l'Ecole.

Le choix d'un recours à des intermédiaires pour la fabrication permet une production importante de livres et de revues avec une équipe restreinte.

Recommandations

Au terme de l'évaluation, il apparaît que l'Ecole française de Rome est dotée de structures bien adaptées à ses missions et fonctionne de manière très satisfaisante. Elle se trouve cependant confrontée à de nouveaux défis. C'est dans cette perspective que le CNE a fait les recommandations concernant :

Le gouvernement et la gestion

Tout doit être fait pour que l'Ecole puisse continuer à bénéficier du soutien de techniciens et d'ingénieurs, comme ceux qu'elle recevait dans le cadre du service national. La tutelle, le CNRS et la direction de l'Ecole doivent se concerter à cet effet.

Il est indispensable que la tutelle tienne ses engagements inscrits dans le contrat quadriennal, et que le versement de la subvention soit conforme à ce qui a été décidé d'un commun accord. Si le montant des subventions devait être réexaminé, il faudrait que cela fasse l'objet d'un avenant négocié.

Les activités scientifiques

Les procédures de recrutement des membres pourraient être encore améliorées en introduisant un volant de souplesse qui, par exemple, laisserait ouverte l'affectation d'un poste par promotion à telle ou telle section, suivant la qualité des candidatures en présence.

Concernant la politique d'accueil, l'Ecole devrait viser à procurer aux enseignants-chercheurs des universités concernés par ses domaines d'activité la possibilité d'effectuer des séjours de recherche plus ou moins longs. L'Ecole doit, certes, demeurer un centre ou un pôle d'excellence, mais son utilité sociale sera

d'autant plus indiscutable qu'elle saura mettre ses infrastructures à la disposition d'un nombre croissant d'enseignants-chercheurs.

Sur le plan archéologique, une fois terminées, d'ici l'an 2000, les grandes opérations en cours et **une fois publiées les fouilles anciennes demeurées inédites**, il conviendra de définir une nouvelle politique axée sur quelques sites majeurs, choisis en fonctions de problématiques scientifiques claires.

Les infrastructures du laboratoire archéologique devront être renforcées, en particulier à la faveur d'une informatisation plus poussée des données de fouilles. S'inspirant de ce qui a déjà été accompli à l'Ecole d'Athènes, l'Ecole de Rome devra impérativement fournir un effort dans ce domaine. Mais il importe également que des moyens soient mis à sa disposition afin qu'elle puisse surmonter ses handicaps actuels.

De façon plus générale, l'Ecole ne peut se permettre de manquer la révolution introduite dans le travail scientifique par **l'utilisation d'Internet**. Il convient de développer les connexions avec le réseau universitaire européen GAR et de doter l'Ecole d'un site propre lui permettant aussi bien de recevoir, via Internet, des commandes de livres, que de constituer et de gérer des banques de données dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire. Cette mutation technologique a un prix et il

faudrait que l'Ecole reçoive une aide spécifique pour l'accomplir.

Concernant le service des publications, il conviendrait d'améliorer la diffusion des ouvrages relatifs à l'histoire contemporaine dont les horizons de réception et le «marché» sont différents de ceux des autres périodes.

Il est indispensable pour l'Ecole **que se développent des collaborations entre les grands établissements scientifiques français du Bassin méditerranéen**, qu'ils relèvent du ministère de l'Education nationale (Athènes, Madrid, Le Caire) ou des Affaires étrangères (Istanbul, Beyrouth-Damas, Amman, etc.).

Le recours nécessaire à des subventions émanant des institutions européennes rendra toujours plus nécessaire **la constitution de réseaux scientifiques permettant de réunir, sur chaque projet, des spécialistes issus d'au moins trois pays de l'Union européenne**.

Il y a lieu également de **développer les relations, en particulier dans le domaine archéologique, avec les pays balkaniques (Albanie, Croatie, Serbie) et la Hongrie**, qui sont très demandeurs dans ce domaine et que la France peut utilement aider à réintégrer la communauté scientifique internationale.

La réponse du directeur de l'EFR figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 73

**Ce rapport d'évaluation est consultable
sur le site Internet du CNE : <http://www-cne.mesr.fr>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Conception-rédaction : Carole Granié
Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94